

Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport
Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école
Band: 2 (2000)
Heft: 4

Rubrik: Formation continue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Formation continue de l'ASEP

Le programme de l'ASEP est en principe ouvert à tous les intéressés. Toutefois, dans les cas où le nombre d'inscriptions dépasserait celui des places disponibles, priorité serait d'abord donnée aux enseignants membres de l'ASEP, puis aux enseignants non membres de l'association et enfin aux autres intéressés.

Les personnes qui souhaitent participer à l'un des cours proposés sont priées de s'adresser au: **Secrétariat de l'ASEP, case postale 124, 3000 Berne 26. Tél. 031/302 88 02** (mardi, jeudi + vendredi après-midi, sinon répondeur automatique), **fax 031/302 88 12. E-mail: svssbe@access.ch**

39 Ski et snowboard à l'école (CP J+S Ski + Snowboard, CP IS)

Buts et contenu: sports de neige: (re)découverte du carving, du snowboard et du télé-mark. Nouveaux manuels spécifiques ski alpin/snowboard.

Méthodologie: travail en classe/atelier.

Public cible: tous les enseignants de sports de neige.

Finance d'inscription: Fr. 80.- (membres)/ Fr. 160.- (non-membres).

En particulier: Fr. 285.- pour nuitées en demi-pension, Fr. 110.- pour abonnements de 3 jours.

Direction du cours: José Yerly, r. de Champ-Barby 48, 1630 Bulle. Tél. 079/425 84 37/ 026/917 86 34. E-mail: jyerly@caramail.com

Lieu du cours: Schönried.

Date du cours: du jeudi (soir) 14 au dimanche 17 décembre 2000.

Délai d'inscription: mercredi 1^{er} novembre 2000.



Concours de l'IACS

Des constructions exemplaires

La section suisse de l'Association internationale des constructions de sport et de loisirs (IACS) lance un concours en vue de récompenser les constructions de sport et de loisirs les plus réussies de Suisse. Le délai de participation est fixé à fin août 2000. Les résultats seront communiqués aux lauréats dans le courant du mois d'octobre et les distinctions remises officiellement aux heureux gagnants dans le cadre de la SWISSBAU en janvier 2001.

Les dossiers présentés seront répartis en quatre catégories, à savoir:

- communes disposant d'une infrastructure optimale de constructions sportives par habitant,
- installations sportives destinées aux manifestations nationales et internationales,
- installations sportives destinées aux écoles et aux clubs et installations de loisirs,
- installations de sport et de loisirs dans les domaines touristique et commercial.

Le concours a été lancé sur l'initiative du président de la section suisse de l'IACS, l'ancien entraîneur national Rudolf Kilius. Il reprend l'idée du «IOC/IACS-Award» et vise à encourager la construction d'installations sportives esthétiques, rationnelles et dont l'utilisation donne entière satisfaction. Le jury est présidé par le professeur Ulrich Pfammatter, qui enseigne l'architecture à la haute école spécialisée de technique et d'architecture de Lucerne.

Renseignements: IACS Section suisse, secrétariat central, Enggistestrasse 77, 3076 Worb. Tél. 031/839 99 60, fax 031/839 81 94.

m

J+S 2000

Cours pilotes

Barbara Boucherin

Le projet J+S 2000 n'a pas pour simple but d'adapter J+S aux exigences actuelles, mais vise à réviser l'ensemble de l'institution. Vu la complexité du projet, des essais pilotes s'imposent pour s'assurer de la faisabilité des solutions retenues et recueillir, par la même occasion, des expériences.

Ces essais qui prennent la forme de cours pilotes vont permettre de tester les nouvelles mesures qui seront introduites au début de l'année 2003. Les responsables du projet auront ainsi, en collaboration avec les participants directement concernés, la possibilité

- de développer le système du coach J+S,
- de formuler des directives et des prescriptions de la branche,
- de tester des procédures administratives,
- de calculer et de fixer des valeurs de financement.

Pour que ces cours puissent se dérouler de façon optimale et faciliter l'entrée en vigueur du projet, une vaste campagne d'information s'avère nécessaire. Cette campagne ne doit pas seulement toucher les personnes directement concernées, mais s'adresser autant que possible à l'ensemble des actifs J+S. C'est dire que la seconde moitié de l'année 2000 sera placée sous le signe de la communication.

Ces cours pilotes sont exclusivement consacrés au travail avec les jeunes. Le système de formation et de perfectionnement des moniteurs et des cadres sera adapté au fur et à mesure aux nouvelles conditions cadres. Maintenant

que le manuel clé obligatoire pour la formation des moniteurs est rédigé, les responsables vont pouvoir s'atteler à l'élaboration des documents complémentaires spécifiques aux différentes disciplines sportives. Lorsque ceux-ci seront au point, une nouvelle ère s'ouvrira, mar-



quée par un système structuré en une formation de base et des modules de perfectionnement. L'obligation de se perfectionner fera également l'objet d'une nouvelle réglementation. Celle-ci prévoit que les personnes dispo-

sant de la reconnaissance J+S devront suivre, tous les deux ans, un module J+S si elles souhaitent continuer à exercer leur activité de moniteur ou de monitrice.

Chaque cours pilote sera présenté dans un des prochains numéros de «mobile».

m